



Plein Pot Flash

Compte rendu de permanence du 19 février 2021

En présence de : Claude, Dominique, et Michel (via Zoom)

1. RETOUR SUR LES ACTIONS ET/OU INTERVENTIONS DE LA FFMC 88

1.1. Retour sur le questionnaire aux motards

Rappel : pour répondre aux diverses plaintes des associations et riverains portant sur le bruit des motos essentiellement sur la route des Crêtes, la DDT nous a contactés pour mettre en place des actions sur ce sujet. Dans un premier temps, un relai Calmos a été organisé en juillet 2020 qui nous a permis de constater qu'il y avait 58 % de motards étrangers (ce qui complexifie la communication avec eux) et que la majorité des motards qui ont bien voulu passer au sonomètre étaient dans les normes. Dans un second temps, à l'automne 2020, la DDT a fait appel à une société extérieure afin de proposer des solutions en dehors des sanctions ou interdictions qui ne sont pas envisageables actuellement.

L'étude sur le terrain étant terminée, un compte rendu doit être envoyé à la DDT. À partir de là, un atelier de cocréation sera mis en place : il s'agit de réunir une trentaine de personnes, toutes impliquées dans cette problématique (jeunes motards, usagers du parc, motards de la gendarmerie, riverains...) pour suggérer des pistes et prendre des décisions. La FFMC 88 a, bien entendu, demandé à participer à cet atelier.

2. INFORMATIONS NATIONALES

2.1. Fin de l'expérimentation de la Circulation Interfiles (CIF) le 31 janvier

Rappel : le 1^{er} février 2016, une expérimentation d'une durée de 5 ans a été mise en place sur certaines routes de 11 départements français ; l'objectif était d'organiser un partage apaisé de la route, respectueux de l'ensemble des usagers, et d'encadrer et sécuriser une pratique fortement répandue chez les conducteurs de 2RM.

Bilan de l'expérimentation au 31 janvier 2021 : l'accidentalité des deux-roues motorisés a augmenté de 12 % sur les routes où l'expérimentation de la CIF a eu lieu, alors qu'elle a baissé de 10 % sur les autres routes des départements concernés (cette hausse s'est stabilisée néanmoins au fil des années). Cependant, les données étant plus faibles et les circonstances des accidents n'étant pas toujours connues, il est difficile d'en tirer une conclusion qui pourrait permettre (ou pas) d'intégrer la circulation interfiles dans le Code de la route.

La déléguée interministérielle a donc préconisé une nouvelle expérience plus étendue (2 départements supplémentaires), plus approfondie, avec des règles adaptées, une méthodologie de collecte des données automatisée, une communication adaptée pour tous les usagers de la route. Le décret pourrait paraître d'ici deux mois.

Et en attendant ? Comme la CIF est donc, de fait, de nouveau interdite partout comme avant, il y a un risque que quelques membres des forces de l'ordre soient tentés de verbaliser toute remontée de file d'ici la publication du décret. Si vous en êtes victime, n'hésitez pas à contacter la FFMC PPC (même si vous n'êtes pas adhérent) pour vous défendre.



2.2. Manifestation nationale le 20 février POUR la légalisation de l'interfile

En attendant la publication d'un nouveau décret, la FFMC PPC (Paris Petite Couronne) a lancé le mouvement pour une légalisation de l'interfile le 20 février. Quelques jours plus tard, la FFMC nationale s'est emparée du mot d'ordre et a lancé un appel national pour rappeler que :

- En interfiles, les 2RM ont plus de visibilité que derrière une voiture ou un camion ;
- Sur les routes très chargées, les distances de sécurité n'étant pas respectées, les 2RM intégrés à la file de véhicules courent de plus grands risques de se faire percuter par l'arrière et être projeté dans le véhicule de devant en cas de freinage ou ralentissement ;
- Les 2RM en interfiles apportent une fluidité évidente à l'engorgement d'un trafic urbain saturé (imaginez les centaines de motos obligées de rouler dans la file et la taille des bouchons !)
- Sur le même trajet, un 2RM circulera beaucoup moins longtemps donc moins de pollution ;
- En Belgique, la CIF est autorisée depuis 2011 et un rapport universitaire a déterminé que 10 % de 2RM en plus correspondrait à 40 % de bouchons en moins.

La circulation interfiles est donc une question majeure de sécurité, de mobilité et de bon sens. Sa légalisation permettra qu'elle soit officiellement enseignée aux futurs usagers moto et auto, et donc rendue encore plus sûre.

Malheureusement, il n'y aura aucun appel à manifestation dans les Vosges, et même rien dans le Grand Est : nous sommes en zone B, c'est le début des vacances scolaires, la plupart des antennes sont en sous-effectif, la décision de manifester a été prise trop tard pour changer les plans des bénévoles qui sont, pour beaucoup, en famille recomposée, grands-parents, etc. En revanche, il est tout à fait possible de rejoindre un autre rassemblement, le plus proche serait à Chalon-sur-Saône¹.

2.3. Nouveaux tarifs des cartes grises

Jusqu'en 2020, un 2RM avait, en toute logique, une réduction de 50 % sur le tarif des cartes grises par le simple fait qu'il a moitié moins de roues qu'une voiture. Si ce 2RM était âgé de plus de 10 ans, il bénéficiait automatiquement, comme pour les voitures, d'une réduction de cout de 50 %. Le cumul de ces deux réductions de 50 % était parfaitement logique, car si on considère qu'une moto d'âge équivalent à celui d'une voiture paye moitié de la taxe régionale, cette même logique vaut aussi pour une moto de plus de 10 ans comparée à une voiture de plus de 10 ans !

Or, depuis le 1^{er} janvier 2021, une seule de ces réductions sera appliquée seulement. Autrement dit, un 2RM de plus de 10 ans payera le même montant qu'une voiture de 10 ans.

2.4. Multiplication des Zones à Faible Émission

Les restrictions de circulation, incluant les motos et cyclos, se développent autour des projets d'amélioration de la qualité de l'air par le biais des « Zones à faible émission » (ZFE). Pourtant, les 2RM améliorent la fluidification de la circulation en agglomération, donc favorisent une moindre pollution par une diminution des bouchons, et ne sont que très faiblement contributifs de la pollution de l'air. De plus, alors que leur durabilité n'est pas compromise, les critères discriminant les véhicules en fonction de leur date de mise en circulation n'ont pas de sens pour les motos, sans compter que les conséquences sociales sur les populations les plus fragiles utilisant ces 2RM sont catastrophiques.



¹ Liste des points de rendez-vous sur Motomag : https://www.motomag.com/Manif-FFMC-le-20-fevrier-pour-l-interfile.html?fbclid=IwAR2-v8mQQv2vlfafiBtdl_r0XmWCXt_X1BrBM_u9duUzxdqxsNs46116fc



À l'heure où nous écrivons ces lignes, il existe déjà quatre ZFE :

- la Métropole de Lyon,
- Grenoble-Alpes-Métropole,
- la Ville de Paris,
- la Métropole du Grand Paris.

Le gouvernement a déjà confirmé la création de sept nouvelles ZFE en 2021, à savoir :

- l'Eurométropole de Strasbourg,
- la Métropole d'Aix-Marseille-Provence,
- la Métropole Nice Côte d'Azur,
- la Métropole Rouen Normandie,
- la Métropole Toulon-Provence-Méditerranée,
- Montpellier Méditerranée Métropole,
- Toulouse Métropole.

Pour ces 11 premières zones à faibles émissions, l'État encadrera les restrictions de circulation des véhicules Crit'Air 5, 4 et 3 qui s'appliqueront à partir de 2023, qu'il s'agisse de voitures ou de motos. Pourtant, les pouvoirs publics devraient au contraire faire la promotion du 2RM qui présente de nombreux avantages pour ses utilisateurs et la collectivité et donc les exclure des ZFE !

3. ACTIONS ET/OU INTERVENTIONS DE LA FFMC 88 À VENIR

3.1. Préparation de l'Assemblée générale fixée au 13 mars et votes par correspondance

Plan d'organisation (si tout va bien...) :

- Les convocations partiront avant le 27 février ;
- Pour les candidats aux postes vacants, Dominique préparera un tableau Framacalc où chacun pourra s'inscrire ;
- Dans la semaine du 8 mars, tous les adhérents recevront une présentation du bilan 2020 en PDF ;
- L'AG se tiendra le samedi 13 mars à partir de 15 h 30 en visioconférence, avec présentation des candidats et réponses aux questions ;
- Le vote électronique des membres du bureau se déroulera entre le 14 et le 18 mars ;
- Le résultat des votes sera communiqué dès le 19 mars.

3.2. Journée d'action concernant le bruit des motos le 27 mars

En parallèle de l'étude citée au point 1.1., une action de sensibilisation est organisée par la FFMC 90 le samedi 27 mars prochain : elle prévoit d'aller chez les motocistes du département (par groupe de 2) pour à la fois discuter de la vente de pots non homologués et débattre avec les motards présents de cette problématique du bruit (comportement responsable, image des motards en général, fausse notion de sécurité, etc.) La FFMC 88 organisera la même chose, le même jour, sur le département des Vosges. Cependant, pour bien faire, il nous faudrait 14 personnes pour se déployer chez les principaux motocistes du département.

Plan d'action :

- 1^{re} semaine de mars :
 - Michel contactera les concessionnaires pour les informer de notre action ;
 - Dominique lancera un appel aux bénévoles motivés qui pourront se rendre disponibles le samedi 27 mars (entre 10 h et 17 h, variable selon la fréquentation habituelle) ;
- 2^e semaine de mars :
 - En fonction des emplacements géographiques, répartition des bénévoles ;
- 3^e semaine de mars :



- Préparation d'un document « support » rassemblant tous les arguments et éléments de langage concernant le bruit des motos ;
- Édition d'un flyer à déposer chez les motocistes ;
- Le 26 mars, fin de journée :
 - « Mini-formation » en visioconférence avec les volontaires pour les aider à développer leur communication vis-à-vis des motards et répondre à leurs questions ;
- Le 27 mars :
 - Déploiement des groupes de bénévoles chez les concessionnaires.

3.3. Planification provisoire des actions

Les dates fixées ici dépendront, bien évidemment, de la situation sanitaire au moment de les réaliser.

- Journée reprise en main : dimanche 25 avril 2021
- Balade pédagogique jeunes motards : dimanche 9 mai 2021

4. POINT ERJ (ÉDUCATION ROUTIÈRE POUR LA JEUNESSE)

Il n'y a plus, à l'heure actuelle, que 2 journées ERJ programmées pour 2021 : le lundi 12 et le lundi 19 avril. Hervé, Delphine, Michel y participeront et, sous réserve, Luc, Jean-Luc.

5. POINT ADHÉSIONS

FFMC 88 : 32 adhérents, dont un taux de réadhésion de 63.61 % et 17 membres de droit (contre 38 adhérents l'année dernière à la même période et 18 membres de droit)

FFMC nationale : 4 257 adhérents, dont un taux de réadhésion de 53.59 % (contre 4 020 adhérents l'année dernière à la même période)

6. INFORMATIONS DIVERSES

6.1. Dates des stages AFDM Alsace

L'ADFM Alsace a fixé ses dates de stages pour l'année 2021.

Les stages sont ouverts à tous les deux-roues : 125 ou gros cube, scooter, MP3 ou moto de tout type, débutants comme après quarante ans de pratique, conducteurs occasionnels ou motards chevronnés.

Offre spéciale 2021 pour les moins de 30 ans : réduction de 50 % (hors adhésion - 20 €).

Pour s'inscrire, c'est ici : <https://afdm.org>



Plus de plaisir, moins de risques

CALENDRIER 2021

STAGES DE PERFECTIONNEMENT

Date	Lieu	
08-09 mai	Colmar	STAGE RÉSERVÉ « Passion motos » Sausheim Ouverture étendue des inscriptions à partir du 15 mars en cas de places disponibles restantes.
29-30 mai	Belfort	
19-20 juin	Strasbourg	
04-05 septembre	Colmar	
18-19 septembre	Belfort	

STAGE VIRAGES

Date	Lieu	
27-juin	Kruth	Accessible aux personnes ayant effectué un stage de perfectionnement

Plus d'informations sur afdmalsace.fr



6.2. AMDM : nouveaux contrats

La Mutuelle propose désormais à ses sociétaires une assurance « nouvelles mobilités », à savoir engins de déplacement personnels motorisés (EDPM) et vélos à assistance électrique (VAE) :



- ON Cycle : pour les vélos à assistance électrique
- ON Street : pour les trottinettes électriques, gyropode...

Cette première étape est réservée aux sociétaires mais, en tant que Militants FFMC, vous aussi vous pouvez accéder à cette offre.

L'énergie change mais les risques restent les mêmes !

Pour plus d'informations, c'est ici : <https://www.ffmc78.org/la-mutuelle-des-motards-elargit-son-offre/>

6.3. AMDM : assemblée régionale Grand Est (dématérialisée) le 23 mars

Les assemblées régionales de la Mutuelle des Motards, contexte sanitaire oblige, sont exceptionnellement organisées en visioconférence. Pour le Grand Est, ce sera le mardi 23 mars, à 19 h. Chaque sociétaire a reçu ou recevra un mail explicatif.

6.4. Prochaine permanence

La prochaine permanence aura lieu le vendredi 19 mars 2021 par Zoom. Michel enverra un mail à tous les adhérents pour leur proposer d'y participer.

